



INFOS-RETRAITÉS

VENDEE

Septembre 2018

ÉDITORIAL

par Alain Viaud

Non !!! NON ET NON !!!

On peut s'inquiéter, en tout premier lieu, de l'état de notre planète, de l'absence de réaction globale alors que l'urgence éclate à nos yeux de plus en plus brutalement. On peut s'angoisser de la montée des tensions dans le monde alors que progressent les régimes autoritaires, les protectionnismes, les populismes et les nationalismes. On peut s'interroger sur le rythme et le contenu des réformes, sur la façon plus ou moins autoritaire de les imposer. On peut s'impatisser sur des résultats promis que l'on ne voit pas se concrétiser.

Mais le gouvernement a décidé de mettre le focus, en cette rentrée, sur le pouvoir d'achat. Son projet de budget pour 2019 est tout simplement intolérable. Le nouveau coup de boutoir annoncé contre les retraités, pour les exercices 2019 et 2020, dépasse les bornes.

Il s'agit tout simplement, avec la désindexation annoncée, d'imposer trois effets CSG cumulés, ce qui aboutirait, à minima à près de 5% de perte de pouvoir d'achat en trois ans (1). Impossible à supporter pour la grande majorité des retraités ! Et qu'on ne nous fasse pas le

coup de la taxe d'habitation ! D'abord parce qu'elle ne concerne pas que les retraités, ensuite parce qu'elle a déjà servi pour la CSG et qu'elle ne peut plus servir pour l'inflation !

« **Les retraités sont plus riches que les actifs** » !!! Il va falloir arrêter ces sornettes. Chacune et chacun d'entre nous a dans les yeux, le regard de retraité(e)s pauvres, angoissé(e)s, se privant de tout. Oui, le reste à vivre ne permet plus, dans de nombreux cas, l'indispensable : la santé, le logement et l'énergie, l'alimentation et le transport.

« **Le gouvernement a fait le choix des actifs** » : qu'est-ce que cela veut dire ? Veut-on opposer les générations ? Demande-t-on aux très nombreux retraités actifs de bloquer la vie associative de ce pays et le bénévolat dont ils sont les principaux acteurs ?

La CFDT a, maintes fois, fait preuve de réalisme. Ce fut le cas encore sur la CSG (voir nos revendications qui ne la remettent pas en cause

4 octobre : tous à Nantes !

Accompagnement de l'avancée en âge : nos attentes.

Hausse de la CSG, gel des pensions : stop à la baisse de notre pouvoir d'achat !

Voir en dernière page les modalités d'organisation de la manifestation des retraités CFDT.

mais qui réclament tout simplement l'équité). Aujourd'hui, l'attaque est plus violente et, au-delà de notre indignation, nous devons tout
Suite de l'édito en page 2

SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial

Page 2 : Point de vue

Page 3 : Dans les SSR et ULR

Page 4 : Quelle réforme du financement de la sécu ?

Page 6 : Action revendicative, le coin du poète

Page 6 : Loisirs - culture, les sorties 2018

Page 7 : Commission loisirs

Page 8 : Agenda, action retraites

Réflexion sur l'an 1 de la «Macronnie»

Une première année aux résultats mitigés et contrastés

« Je ne suis pas dragable » ! Cette plaisanterie de Laurent BERGER, faite aux journalistes, à la veille de notre congrès, sonne juste. La CFDT défend ses positions. Ce n'est pas toujours facile mais c'est le positionnement qui permet des résultats. Nous voulons « donner un nouveau visage au syndicalisme ». C'est le slogan de notre congrès et, en effet, nous tenons, à la fois, un langage de fermeté, une capacité d'indignation, des positionnements exigeants mais constructifs car nous cherchons le compromis pour des résultats positifs pour les salariés.

Le président Macron ne nous facilite pas la tâche. Les « jusqu'aux-boutistes » non plus mais les salariés, de plus en plus nombreux, nous font confiance. Alors, il faut persévérer.

Après des rendez-vous d'été qu'on espère heureux avec la nature, les amis ou et la famille, il n'est pas inutile de revenir sur la première

Édito, suite

faire pour empêcher l'inacceptable. Notre combat, rappelons-le, est intergénérationnel car les reculs d'aujourd'hui augurent les retraites de misère de demain.

Soyons donc mobilisés et, dans un premier temps, vous êtes tous conviés à manifester à Nantes, le 4 octobre (voir les infos pratiques déjà parvenues et à venir)

Le bureau de l'UTR

(1) 1,7% de CSG +1,4% de désindexation (1,7 annoncé – 0,3%) en 2019 et 2020 = 4,5% cumulés si l'inflation ne dérape pas davantage !

année de « Macronisme ». Nous ne pouvons, en effet, que constater que ce nouveau pouvoir nous a offert une première année aux résultats mitigés et contrastés suivant la place que l'on a dans la société.

Nous n'avons pas à regretter l'europhéisme convaincu alors que les nationalismes progressent chaque jour. De même, nous pouvons saluer les efforts faits pour la paix, une France plus présente, replacée au centre de discussions pour apaiser les tensions. Mais l'actualité récente démontre que l'effort à réaliser pour le sauvetage de la planète est loin d'être à la hauteur même s'il y a sur ce sujet des leaders mondiaux plus responsables que d'autres sur la situation. Nous ne regrettons pas, non plus, un pouvoir fort qui tente des réformes après trente ans de quasi immobilisme. Nous nous accordons le pouvoir de construire ; pourquoi ne laisserions-nous pas au pouvoir ses essais de construction.

Les problèmes sont ailleurs. Au bout d'un an, le compte n'y est pas. Notre regard s'interroge forcément sur la réalité pratique du « en même temps » ! Cette doctrine, qui ménage les intérêts antagonistes de la société, doit permettre le dépassement des impératifs contraires. Or, force est de constater que, dans la mise en œuvre, une partie du « en même temps » privilégie effectivement une partie de la société tandis que l'autre ne reçoit le plus souvent que les miettes d'une reconnaissance symbolique.

Un an n'est pas un quinquennat mais...

Les vrais « premiers de cordée » qui, quotidiennement, font tenir ensemble le pays dans les hôpitaux, les EHPAD, agissent pour notre sécurité, pour faire vivre l'économie, et doivent recevoir la juste attention qu'ils méritent. La

fraternité inscrite au fronton de notre République mérite mieux que les iniquités décidées pour les retraités, par exemple, ou l'humanisme oublié pour les migrants.

Ce décalage se mesure aussi au regard de la qualité de notre démocratie. Pour cette dernière, la prédilection du président Macron à la construction solitaire des choix politiques est un risque. La vision réductrice du rôle des corps intermédiaires et de la société civile est un risque. Comment être crédible et audible dans la promotion d'une Europe qui protège quant, au niveau national, on prend des décisions qui s'éloignent des principes de l'Europe sociale et creusent les inégalités ?

Oui, notre chemin est exigeant mais, si nous ne croyons pas à notre force, qui d'autre pourra infléchir les orientations et décisions de ce nouveau pouvoir ? Pour cette rentrée, nous allons pouvoir nous réjouir de franchir le cap des cinq cents adhérents ! Mais pour cette rentrée, nous devons d'abord utiliser cette force que nous représentons pour faire entendre notre indignation face aux dernières options prises sur le budget 2019 et nous préparer à répondre aux appels à la mobilisation sur nos priorités en espérant aussi que, face à l'ampleur des problèmes, l'unité d'action progresse.

PS : Cette première année du quinquennat fut crispante mais forte en changements. Elle mérite que l'on s'interroge. Ce texte n'est qu'une contribution à cette réflexion. Chacun restant, bien sûr, libre de ses opinions. Et si ça vous irrite surtout ne vous privez pas de nous le faire savoir !!!

Alain VIAUD

AG de la SSR Chimie-Énergie : on a évoqué l'avenir des CLIC

M. Williamson, directeur du CLIC Entour'Age de la Roche-sur-Yon, invité de notre AG est intervenu sur la perte d'autonomie.

Il a défini les CLIC (Comité local d'information et de coordination) comme « guichets uniques » décentralisés sur l'ensemble du département qui informent, orientent et accompagnent les personnes âgées et leurs familles.

Deux définitions de la perte d'autonomie :

- Forme de vulnérabilité aux défis de l'environnement (Fretwell et Strawbridge).
- Perte de résilience qui altère la capacité de l'individu de préserver un équilibre donné avec son environnement (Brown).

Mais retrouver de l'autonomie c'est savoir gérer ses dépendances. Aussi chaque personne met en place sa propre stratégie d'adaptation face à ses limites et l'autonomie reste fonction des capacités de chacun. Les « déterminants » de la santé sont génétiques (endogènes), alimentaires (exogènes), environnementaux et comportementaux (hygiène de vie).

Quelles ressources pour compenser la perte d'autonomie ?

1. Ressources sociales et communautaires (famille et entourage)
2. Le système de santé (accessibilité et disponibilité des services)
3. Ses propres ressources individuelles (capacité d'adaptation, spiritualité)

Le « bien vieillir » c'est aussi vivre dans une société qui donne toute leur place aux « anciens ».

Pour conclure M. Williamson évoque la réforme des treize CLIC de Vendée : le département prend la main pour transférer leurs compétences aux « Maisons Vendée Seniors », lieux où il y aura des praticiens de la santé (assistantes sociales). Il a néanmoins des inquiétudes sur l'emploi et le redéploiement des compétences des agents en poste dans les CLIC.

L'après-midi, Alain Rocheteau a parlé des possibilités d'aide à domicile qui existent seulement dans le cadre d'un retour d'hospitalisation et Benoit Prince a précisé le fonctionnement de la caisse de retraite des industries électriques et gazières.

AG de l'ULR des Herbiers : débat sur l'évolution de la sécurité sociale

Le lundi 19 mars 2018, notre ULR a tenu son assemblée générale annuelle, avec une quarantaine d'adhérent(e)s présent(e)s ou représenté(e)s sur une centaine de membres (dont environ trente sont aussi adhérents aux diverses SSR présentes en Vendée).

Conformément à nos statuts, le conseil sortant a soumis au vote des adhérents, le rapport d'activité pour 2017 et le rapport d'orientation. Ces deux rapports, ainsi que le rapport financier (qui montre une situation financière tout à fait satisfaisante) ont été adoptés à l'unanimité.

Ensuite, l'AG a procédé au renouvellement du « tiers sortant » du conseil.

Après l'AG, l'un d'entre nous, Didier Varboom, a fait un exposé intitulé « La grenouille et la sécurité sociale », sur les effets, possibles ou probables, des réformes en cours en matière de financement de notre système de protection sociale : en quoi, ces changements viennent, insidieusement, remettre en cause les principes mêmes de la sécurité sociale.

Voici, en pages centrales, l'essentiel de son propos (dont le contenu était projeté simultanément, sous forme de diaporama).

Ce topo a, bien sûr, été suivi d'un débat entre les adhérent(e)s, lequel s'est, bien évidemment, poursuivi autour du traditionnel pot offert par l'ULR.

Le 9 avril, lors du premier conseil qui suivi l'AG, le conseil renouvelé a élu son nouveau bureau. Le conseil a remercié très vivement Marielle Rouillier, qui, après plusieurs années comme présidente, ne voulait absolument pas continuer dans cette fonction et nous l'avait fait savoir depuis longtemps.

Voici donc la composition du conseil :

Marie-Thérèse Bonnet, Monique Enfrin, Marie-Thérèse Gaborit, Christiane Lévêque, Michelle Racaud, Marielle Rouillier, Maurice Roy, Didier Varboom et Joël Voyau.

et celle du Bureau :

Président : Christiane Lévêque ;
Vice-Président : Joël Voyau ;
Secrétaire : Didier Varboom ;
Secrétaire adjoint : Monique Enfrin ;
Trésorier : Maurice Roy ;
Trésorier adjoint : Marie-Thérèse Gaborit.

Le Conseil de l'ULR des Herbiers

A propos de deux projets de réforme du financement de la Sécurité Sociale

Intervention de D. Varboom à l'A.G. de l'ULR des Herbiers du 19 mars 2018

1. Analyse des réformes en cours:

- Examinons les raisons de ces réformes et leurs inconvénients :
 - **L'augmentation de la CSG** : elle élargit la base d'imposition aux revenus du capital. C'est un impôt proportionnel, comme les cotisations sociales, mais non progressif, comme l'impôt sur le revenu, ceci afin de ne pas augmenter le « *coût du travail* ». Avec, en compensation pour les actifs, une baisse des cotisations sociales et, pour tous, la suppression partielle de la taxe d'habitation.
 - La suppression partielle de la taxe d'habitation, impôt injuste, car, calculé sur de vieilles références, mais cela constitue une perte de revenus pour les collectivités locales qui devrait être intégralement (?) compensée par l'État, ce qui entraînera, pour ces collectivités, une perte d'autonomie.
 - **L'extension de l'indemnisation du chômage** à tous les chercheurs d'emploi, quel que soit leur statut antérieur (salarié ou non salarié), avec, à terme, une intervention accrue de l'État pour équilibrer les comptes et, ensuite, pour gérer l'assurance chômage.
- les évolutions en cours (indépendamment des réformes) :
 - **Insuffisance des prélèvements obligatoires** : déremboursement des médicaments, insuffisance des remboursements des prothèses auditives et dentaires (au moins jusqu'à présent).
 - **Recours au financement privé** : mutuelles (associatives ou lucratives) et compagnies d'assurance, avec des coûts de gestion nettement plus élevés, soit **22 %** des cotisations et 7,2 milliards d'euros par an, contre **3,4 %** et 10,2 milliards d'euros par an, pour le régime général en 2008, ceci pour compenser l'insuffisance du financement public.

2. Rappel des grands principes de la Sécurité sociale :

- **universalisation des assurés** (tout le monde) et des risques (maladie, maternité, accidents du travail, vieillesse et, depuis peu, dépendance).
- **mutualisation totale.**
- **Solidarité** (presque) **inconditionnelle.**
- **gestion par les bénéficiaires eux-mêmes** (le plus souvent les salariés) : apprentissage de la démocratie sociale .
- **en dehors secteur marchand**, et donc hors profit.

3. Quelques repères :

- il ne faut pas préconiser des solutions de court terme susceptibles de rendre inatteignables des solutions de long terme :
 - par exemple, en sous-estimant des évolutions de long terme, comme l'augmentation du coût des médicaments, comme le vieillissement, inéluctable, de la population.
- il ne faut pas préconiser des solutions de court terme susceptibles de brouiller les grands principes fondateurs de notre système de protection sociale :
 - par exemple, dans quelle logique s'inscrit la revendication, portée par la CFDT, de suppression du 1 % sur les pensions de retraites complémentaires (ARRCO-AGIRC) du secteur privé ? Ne faudrait-il pas plutôt généraliser cette contribution à toutes les pensions ?
- ne jamais oublier que toute charge, tout prélèvement obligatoire est aussi un revenu pour le bénéficiaire, certes, plus ou moins différé.
- on ne peut pas continuer à financer par l'endettement le déficit de notre système de protection sociale.

4. Quelques questions :

- Alors même que les dépenses de santé des Français ne sont que légèrement au-dessus de la moyenne des pays développés, faut-il considérer que c'est encore trop ?
- Faut-il continuer la politique actuelle d'ajustement des dépenses aux recettes ou bien ajuster les recettes aux dépenses ?
- A quelles conditions, la société française serait-elle globalement prête à voir ses cotisations sociales augmenter, pour équilibrer les comptes de la Sécurité sociale ?
- **Quelle répartition entre financement public et financement privé ?**

Rappel : les Mutuelles, Institutions de prévoyance et Sociétés d'assurance qui viennent compléter la couverture fournie par l'assurance-maladie obligatoire, ont acquis ces dernières années une place de plus en plus importante dans le système de santé. **Elles couvrent, désormais, 13,6% de la totalité des dépenses et 20,5% de l'ambulatoire.**

- Quelles sont les dépenses qui pourraient, légitimement, être financées par le secteur associatif (à but non lucratif) ?
- Quelles sont les dépenses qui pourraient, légitimement, être financées par le secteur privé (à but lucratif) ?
- En quoi un simple transfert de charges, dans la répartition entre financement public et financement privé, améliorerait-elle la compétitivité internationale des entreprises françaises ?
- Actuellement, chaque remboursement, fait intervenir les 2 secteurs : est-ce une répartition efficace ?
- Si l'on accepte un financement privé, comment éviter que se produisent des inégalités de traitement et donc comment réguler et encadrer cette activité ?
- Est-il opportun, sur le long terme, de créer un impôt ou une taxe, spécifique, à chaque fois que l'on a besoin de financer une dépense jugée nouvelle ?

Un groupe de réflexion départemental sur les EHPAD

Le Conseil Départemental a mis en place un groupe de réflexion sur les EHPAD auquel il a invité l'UTR à participer... mais en «oubliant» les syndicats santé-sociaux et INTERCO, qui sont pourtant en première ligne sur ce sujet. On l'a constaté lors des mouvements du début de l'année.

Ce groupe, une trentaine de personnes, s'est donc réuni le 5 juin au Conseil Départemental sous la présidence de Yves Auvinet

Celui-ci a commencé par nous dire pourquoi il a voulu ce comité de pilotage et a admis que les actions menées en début d'année lui avait fait prendre conscience de la mauvaise situation dans les EHPAD et souhaiter une bonne prise en charge des résidents. Il a évoqué le Pacte EHPAD avec l'ARS qui doit être mis en place et la continuation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui se substituent aux conventions tripartites et devraient donner plus de souplesse aux établissements. Il a aussi évoqué le problème du financement et la non prise en charge par l'État de sa part sur la dépendance .

Mme Lahmar a présenté le plan départemental du pacte qui comprend quatre items :

- 1 - Le groupe d'accompagnement des directions
- 2 - Des rencontres avec tous les partenaires dans les territoires
- 3 - La constuction d'un dispositif de fin de vie en EHPAD
- 4 - La formation initiale et continue des aides-soignant(e)s.

La parole a ensuite été donnée aux participants pour des réactions.

Si pour la CFDT c'est une avancée de réfléchir à l'avenir des établissements, l'essentiel est l'amélioration de la qualité de vie des résidents et des conditions de travail des personnels. Nous verrons donc si cette réflexion aboutit à un véritable plan d'action.

Nous sommes intervenus sur la disparition des CLIC. En réponse, Yves Auvinet nous assure que la qualité de service ne sera pas remise en cause dans 31 Maisons Départementales de la Solidarité et de la Famille en lieu et place de 12 CLIC ; le personnel a soit été repris soit est retourné dans sa collectivité territoriale d'origine.

Il va donc être créé un groupe technique avec des directeurs, des représentants des personnels, des représentants des résidents, pour un travail sur les en-

quêtes, indicateurs etc... Les travaux seront présentés lors d'une réunion du comité de pilotage pour un plan d'actions en 2019.

A notre question à l'ARS sur la création de nouveaux EHPAD en Vendée pour répondre à la poussée démographique, la réponse a été catégorique, c'est NON, la Vendée étant, avec cent-cinquante établissements, le troisième département en France le mieux doté.

La réflexion du délégué de l'ARS sur le fait que mille-cinq-cent personnes ne devraient pas être en EHPAD a beaucoup fait réagir autour de la table ; pour la CFDT il ne doit pas y avoir que des gens en très grande dépendance et les GIR 5 ou 6 y ont toute leur place si c'est leur choix. D'autre part on voit bien que cela aggrave la situation des personnels.

Sur les tarifs d'hébergements nous avons signalé que le coût supporté par les résidents et leurs familles devient prohibitif, ce qui entraine des renoncements gravissimes pour une bonne prise en charge.

Enfin, sur la mise en place du CDCA, elle est repoussée en septembre pour cause de retard dans les réponses pour les désignations. Nous serons le dernier département de la région.

Le coin du poète

Gardons l'espoir

*Les beaux jours ne sont plus que lointain souvenir
Ils ont su apporter aux âmes ensommeillées
Joie et chaleur humaine, journées ensoleillées
Qu'il convient en hiver de bien entretenir.*

*Alors que la froidure et le vent font frémir
Près de nos cheminées c'est le temps des veillées
Où parfois l'on évoque les années endeuillées.
Chassons la nostalgie, évoquons l'avenir.*

*Comme les jours moroses engendrant l'inquiétude
Combattons fermement, fuyons la solitude.
Ne nous laissons jamais sombrer au désespoir.*

*Il y a tant à faire sur notre pauvre terre.
Nous n'atteindrons jamais paradis de Cythère.
Pourtant, quoi qu'il advienne gardons toujours l'espoir.*

Raymond Bacher

Visites de Bougon et Melle

La traditionnelle sortie de printemps de l'UTR nous a permis de découvrir des sites très anciens des Deux-Sèvres, les tumulus de Bougon et les mines d'argent des rois francs de Melle.

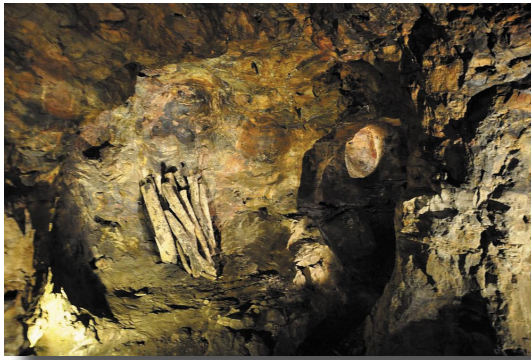


Pour la présentation du site nous avons été reçus dans cette maison néolithique reconstituée d'après une habitation fouillée dans le nord du département.

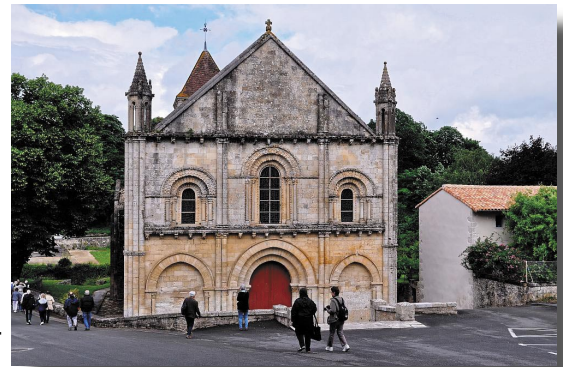


Édifié au Vème millénaire avant notre ère, ce tumulus en forme de petit tertre mesure 36 m de long sur 8 m de large.

Exploitées entre le VIIe et le Xe siècles, les mines d'argent, permettent encore aujourd'hui de se faire une idée de ce qu'était leur exploitation à cette époque.



Étape sur les chemins de Saint-Jacques, l'église Saint-Hilaire de Melle est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1998.



Pique-nique de rentrée



Première étape de la rando, le belvédère (altitude : 32 m), sa vue panoramique sur l'Océan et son monument aux apprentis de la SNCF morts pour la France lors de la dernière guerre



Bonne descente vers la plage qui nous mènera à la Ipège de la Parée Préneau



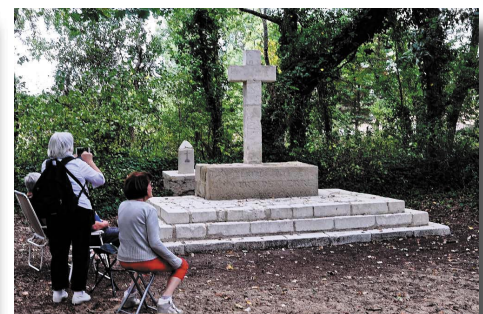
Dany nous explique l'histoire et les mouvements de la côte.



Jean-Jacques, enfant du pays et historien bien connu à l'UTR nous retrace l'histoire de l'île de Rié(z) au cours des siècles



Robert approfondit ses connaissances sur le secteur.



Point final de notre visite : la croix de Louis de la Rochejaquelein marquant le combat des Mathes en 1815.

L'agenda

Quelques dates à retenir :

- 4 octobre 2018 : Journée nationale d'action sur les retraites
- 19 novembre 2018 : Assemblée générale de l'URR au Mans
- 18 janvier 2019 : Galette de l'UTR
- 28 mars 2019 : Congrès de l'UTR

Cotisations 2018

Les -très peu nombreux- retardataires sont invités à régler leur cotisation 2018 avant le 1er décembre.

La cotisation syndicale apporte une réduction d'impôt de 66 % de son montant aux adhérents imposables et un crédit d'impôt équivalent aux adhérents non imposables.

Face aux provocations du gouvernement : agissons le 4 octobre

«Le gouvernement s'acharne scandaleusement contre les retraités. On savait déjà que les aides sociales coûtent « un pognon de dingue » : les retraités aussi ?

Le Premier ministre a annoncé que les retraites n'augmenteront que de 0,3 % en 2019 et 2020. Les pensions de retraite ne suivront donc plus l'inflation qui aurait dû conduire à une hausse des pensions d'au moins 1,8 % au 1er janvier 2019.

Cette mesure est injuste parce qu'elle pénalise une fois de plus les retraités qui subissent déjà un gel des pensions pour 2018 : elle n'épargne même pas les basses pensions. Ainsi, le gouvernement continue d'appauvrir les retraités. Il poursuivra sur sa lancée en 2019 et 2020 si l'inflation dépasse 0,30 %, ce qui sera certainement le cas. Cette perte est redoutable car elle se cumulera au fil des ans, d'autant plus que l'inflation sera élevée.

Conséquence de la sous-indexation :

Pour une pension de 1 300 euros/mois, la perte annuelle du pouvoir d'achat sera de : 234 euros environ.

Pour une pension de 1 800 euros/mois, la perte annuelle du pouvoir d'achat sera de : 324 euros environ.

Ces mesures s'ajoutent à la hausse de 1,7 point de CSG dont les effets n'ont pas été corrigés pour les retraités. La CFDT a proposé des mesures compensatoires à l'augmentation du 1,7 point de CSG. À ce jour, le gouvernement est resté sourd et n'a qu'une réponse : la taxe d'habitation !

La suppression de la taxe d'habitation, n'est en rien une mesure compensatoire pour les retraités puisqu'elle devrait être supprimée pour l'ensemble des citoyens.»

Document UCR-CFDT du 31 août 2018

Comment agissons nous en Vendée le 4 octobre ?

Pour la région des Pays de la Loire, un rassemblement avec défilé est prévu à Nantes. L'UTR prévoit deux cars au départ de la Roche-sur-Yon et, éventuellement de Fontenay-le-Comte et Montaigu en fonction des inscriptions.

Nous devons rassembler au moins cent personnes sur le département. Adhérents, conjoints, sympathisants, nous pouvons y parvenir.

Le départ des cars est prévu vers huit heures, la manifestation devant partir à 10 heures 30 en direction de la préfecture. Le pique-nique (apporter son panier) aura lieu à proximité des Machines de l'Ile. Retour vers 16 heures 30.

Les ULR prennent dès maintenant les inscriptions.

Plus de détails sur <http://www.cfdt85-retraites.fr>